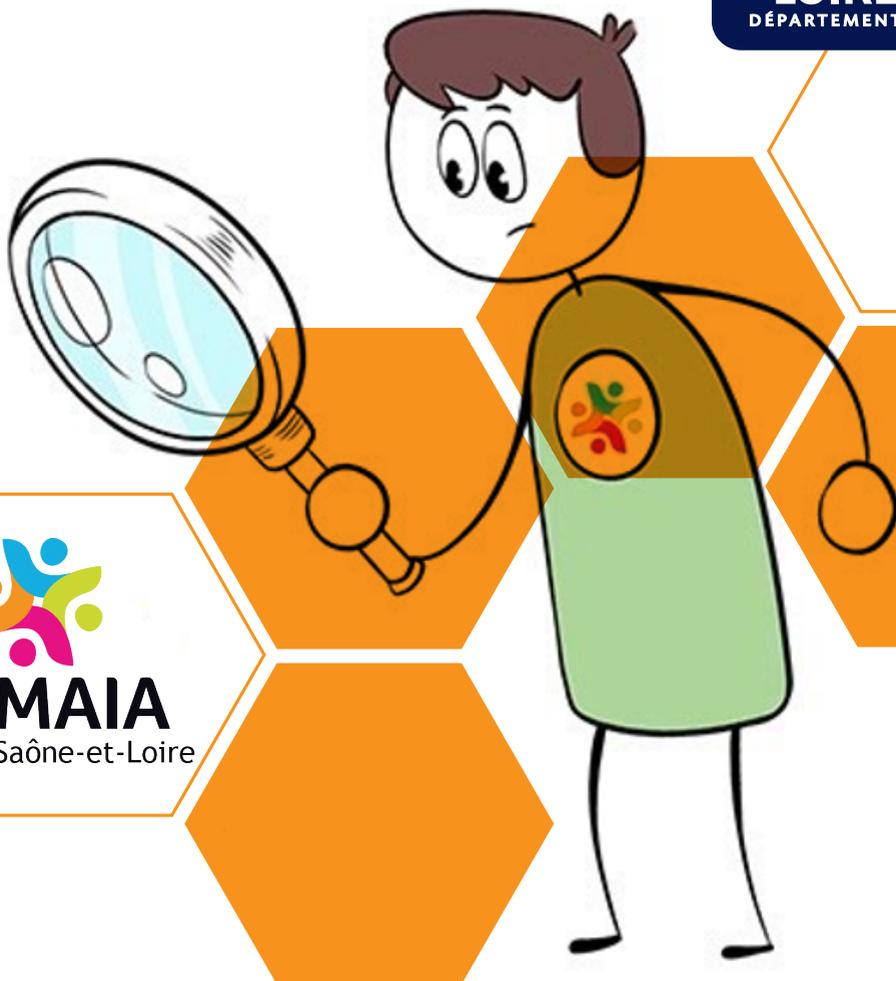


POUR VOUS
LE DÉPARTEMENT AGIT !



MAIA
Saône-et-Loire

LA GESTION DE CAS MAIA

Pour qui ?

Pour les personnes âgées à domicile (possibilité d'inclusion d'une personne de moins de 60 ans) présentant :

- une altération de la capacité décisionnelle et fonctionnelle (atteinte de la capacité de gestion des AVQ*, AIVQ*, du processus décisionnel, restriction à la mobilité pour exemples),
- une situation chroniquement instable qui compromet le soutien à domicile et expose la personne (opposition, refus d'aides, environnement physique – social – familial conflictuel, violent, insécure),

et pour lesquelles, les interventions et/ou le déclenchement d'aides n'arrivent pas à s'opérer (difficulté de l'aidant ou absence de personne ressource, échec partiel ou total de la mise en place, mise en difficulté chronique de l'aide) malgré les tentatives d'ouvertures de droits aux aides et à la protection des personnes.

*AVQ : activités de la vie quotidienne - AIVQ : activités instrumentales de la vie quotidienne (AIVQ)

Comment ?

LES ÉTAPES DE TRAITEMENT D'UNE DEMANDE



L'INTERVENTION DU GESTIONNAIRE DE CAS MAIA



Pourquoi ?

- Pour assurer un suivi et une vigilance renforcée lorsque la situation de la personne le nécessite.
- Pour adapter des propositions et des organisations d'aides à ces situations particulières.
- Pour garantir une évolution des réponses aux besoins pendant toute la durée du maintien à domicile.

Qui peut faire la demande ?

Uniquement les professionnels : médecins traitants, infirmiers, référents gériatologiques, travailleurs sociaux, services de soins ou d'aide à domicile, etc.

Comment faire la demande ?

Après l'information et la recherche de l'accord de la personne et/ou celle de son représentant légal, le professionnel peut solliciter le dispositif :

gestiondecas.maia@saoneetloire71.fr

Un contact est pris ensuite auprès des différents acteurs professionnels.

Vous pouvez contacter également les gestionnaires de cas MAIA, au sein des Maisons locales de l'autonomie (MLA) ou des Maisons départementales des solidarités (MDS), de votre secteur pour une aide à l'analyse de situations.



Autun / Montceau / Le Creusot

MAISON LOCALE DE L'AUTONOMIE
Montceau-les-Mines

8 rue François-Mitterrand
71300 Montceau-les-Mines
03 85 67 67 00

2 gestionnaires de cas

Chalon-sur-Saône / Louhans

MAISON LOCALE DE L'AUTONOMIE
Chalon-sur-Saône

2 rue du Paradis
71100 Chalon-sur-Saône
03 85 98 28 06

2 gestionnaires de cas

Mâcon / Paray-le-Monial

MAISON DÉPARTEMENTALE DES SOLIDARITÉS
Paray-le-Monial

2 rue de la Poste
71600 Paray-le-Monial
03 85 81 61 00

3 gestionnaires de cas

MAISON DÉPARTEMENTALE DES SOLIDARITÉS
Mâcon

2 rue des Épinoches
71000 Mâcon
03 85 21 65 00

2 gestionnaire de cas

Pilotage MAIA

Encadrement : Marie JOBARD
03 85 98 28 11

gestiondecas.maia@saoneetloire71.fr

